



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ FINANCIER

Cent quatre-vingt-onzième session

Rome, 16-20 mai 2022

Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry

Secrétaire du Comité financier

Tél.: +3906 5705 3719; courriel: Davidwilliam.Mcsherry@fao.org

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

RÉSUMÉ

- Le présent document fait le point sur les recommandations formulées par le Comité lors de ses précédentes sessions et restant à appliquer.

INDICATIONS QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité est invité à prendre note des informations communiquées dans le présent document.

Projet d'avis

- **Le Comité a pris note du document intitulé *Recommandations du Comité financier non encore appliquées – Situation* et a dit attendre avec intérêt de recevoir une version actualisée de ce document à sa prochaine session ordinaire.**

Recommandation	Situation
SUIVI DE LA SITUATION FINANCIÈRE	
Rapport de la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier – document CL 168/9	
<p>Concernant la <i>situation financière de l'Organisation</i>, le Comité a encouragé la Direction à poursuivre l'examen des options qui permettraient de remédier au déficit de financement, à la lumière des réflexions menées à ce sujet par l'Assemblée générale des Nations Unies, soulignant à nouveau qu'il était important que les organismes du système des Nations Unies adoptent une approche commune, et à continuer de rendre compte au Comité financier des démarches entreprises pour régler cette question (paragraphe 9).</p>	<p>Des informations actualisées seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2022, au titre du point 4, «Évaluation actuarielle des obligations relatives au personnel – 2021».</p>
Rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil – document CL 168/REP	
<p>Concernant le <i>rapport de la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier</i>, le Conseil a rappelé que la Conférence, à sa quarante-deuxième session, avait demandé qu'une évaluation complète de la procédure de rétablissement des droits de vote des États Membres présentant des arriérés de contributions soit réalisée et présentée pour examen aux organes directeurs compétents, a demandé à la Direction d'examiner les solutions possibles, notamment le recours aux monnaies locales et à des plans de remboursement pour remédier à la situation et a dit attendre avec intérêt que ce point soit examiné par le Comité financier à sa prochaine session consacrée aux questions intéressant la FAO, conformément à son mandat (paragraphe 27).</p>	<p>Des informations actualisées sur cette question seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2022, au titre du point 5, «Rétablissement par la Conférence du droit de vote des États Membres en retard dans le paiement de leurs contributions».</p>
QUESTIONS BUDGÉTAIRES	
Rapport de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier – document CL 166/10	
<p>Concernant le <i>Plan à moyen terme 2022-2025</i> et le <i>Programme de travail et budget 2022-2023</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • a invité la Direction à procéder à l'actualisation de la méthode d'abattement pour délais de recrutement, et à son perfectionnement, afin de pouvoir obtenir des estimations des dépenses de personnel plus précises, tenant compte en particulier du taux effectif et prévu d'occupation des postes; 	<p>Ces recommandations seront prises en compte lors de l'élaboration du Programme de travail et budget 2024-2025.</p>

Recommandation	Situation
<ul style="list-style-type: none"> a recommandé que l'examen des propositions concernant l'augmentation du financement des obligations de l'assurance médicale après la cessation de service, au titre des services passés, et le réapprovisionnement du Fonds de roulement soit reporté à un exercice ultérieur et a invité la Direction à continuer d'envisager d'autres stratégies à cet égard. <p>(paragraphe 20).</p>	
Rapport de la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier – document CL 168/9	
<p>Concernant la <i>situation des recommandations du Comité financier non encore appliquées</i>, le Comité a recommandé que la version actualisée de la méthode d'abattement pour délais de recrutement soit présentée au Comité, pour examen, avant l'élaboration du Programme de travail et budget 2024-2025 (paragraphe 20).</p>	<p>Ces recommandations seront prises en compte dans le calendrier relatif à la présentation du Programme de travail et budget 2024-2025.</p>
RESSOURCES HUMAINES	
Rapport de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier – document CL 166/10	
<p>Concernant le <i>Rapport annuel sur les ressources humaines</i>, le Comité:</p> <ul style="list-style-type: none"> a chargé la Direction d'inclure, dans les prochains rapports annuels sur les ressources humaines, des informations supplémentaires sur les tendances statistiques relatives au personnel, en particulier sur la répartition géographique des membres des programmes relatifs aux jeunes cadres, aux cadres associés, aux stagiaires, aux volontaires et aux chercheurs invités (JPO, APO et IVF), et les mesures de sensibilisation prises à cet égard; ainsi que sur les défis auxquels l'Organisation est confrontée s'agissant de mettre en valeur des ressources humaines; a invité la Direction à s'atteler à la question de l'organisation des effectifs des bureaux décentralisés en vue de renforcer l'efficacité des projets à l'échelle locale; a noté qu'il convenait, le cas échéant, d'harmoniser les classes des coordonnateurs sous-régionaux à l'échelle mondiale afin d'assurer que la FAO participe aux activités mises en œuvre au sein du système des Nations Unies au niveau approprié 	<p>Des informations actualisées sur ces questions seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2022, au titre du point 7, «Rapport annuel sur les ressources humaines».</p>

Recommandation	Situation
(paragraphe 26).	
CONTRÔLE	
Rapport de la cent quatre-vingt-cinquième session du Comité financier – document CL 166/10	
Concernant le <i>Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2020</i> , le Comité a demandé que l'on intègre dans les futurs rapports une section sur les difficultés rencontrées et les possibilités d'amélioration en vue de promouvoir une culture appropriée de la déontologie en milieu de travail (paragraphe 34).	Ces informations seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2022, au titre du point 10, «Rapport annuel du Bureau de la déontologie – 2021».
Rapport de la cent quatre-vingt-huitième session du Comité financier – document CL 168/9	
Concernant le <i>Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes</i> et le <i>Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Comité consultatif de contrôle de la FAO</i> , le Comité a noté que les recommandations figurant dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1) sur les allégations de faute susceptibles de viser le chef de secrétariat d'une organisation étaient encore en cours de mise en œuvre, a encouragé la Direction à proposer des procédures adéquates permettant d'appliquer ces recommandations, en coordination avec les efforts menés plus largement au sein du système des Nations Unies, et a demandé à la Direction de présenter ce projet de procédures, ainsi que les avis formulés par le Comité des questions constitutionnelles et juridiques (CQCJ) à cet égard, selon qu'il conviendrait, au Comité financier, à sa cent quatre-vingt-neuvième session, afin que celui-ci l'examine et indique la suite à donner (paragraphe 18).	Des informations actualisées sur ces questions seront présentées au Comité financier à sa session de mai 2022, au titre du point 12, «Informations actualisées sur la suite donnée aux recommandations qui figurent dans les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intitulés Examen des politiques et pratiques relatives à la dénonciation des abus dans les entités du système des Nations Unies (JIU/REP/2018/4) et Examen des progrès accomplis par les entités des Nations Unies dans le renforcement de la fonction d'enquête (JIU/REP/2020/1)».